



Notice de restauration

Garantie Fichier

Chère cliente, cher client,

Suite à notre récent contact nous avons le plaisir de vous informer que votre dossier a été réparé à l'aide des outils spécifiques nécessaires à la Garantie Fichier.

Veillez trouver ci-dessous la procédure à suivre afin de restaurer vos données dans votre logiciel Ciel ! Paye.

Procédure à suivre:

- Enregistrez le fichier "**NOM DE SOCIETE réparé.AHC**" sur votre disque dur.
- Ouvrez votre logiciel **Ciel Paye**
- Créez un nouveau dossier (menu Dossier - Nouveau)
- Lancez la restauration du fichier par le menu : **Dossier - Restauration**, en choisissant l'option "Autre emplacement".
- Récupérez le fichier "**NOM DE SOCIETE réparé.AHC**" en allant le rechercher à l'endroit où vous l'avez enregistré sur votre disque dur et terminez en cliquant sur **[OK]**.

A la fin de cette manipulation, **nous vous invitons à vérifier les données que vous avez restaurées**. En cas d'anomalie, merci de recontacter l'assistance technique.

Notre service assistance reste à votre disposition (Tel. : 08.25.00.40.30) pour toutes informations complémentaires.

En vous remerciant de votre fidélité, nous vous prions d'agréer, Chère Cliente, Cher client, nos salutations les meilleures.

Service assistance